

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 82

**PRESENTS ( 71 ) :** J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, A.F. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, M. METAIS, Y. GANIVELLE,, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, J.P. BARBOT, B. HENEAU, L. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J.M. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. DE COURRÈGES, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, F. SOURIAU, A. GUIMARD, C. PIAULET, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, JL. FERVAULT, G. WIBAUX, E. BAILLY, P. BARBOT, T. PRIEUR, J.J. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, J. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ECALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, G.PEREZ, D. CHAINE, J.F. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, P. BERNARD, M. PONTHER.

**POUVOIRS ( 8 ) :**

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire P. MIS  
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT  
G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY  
B. SIMON mandant a pour mandataire L. ROY  
B. SULLI mandant a pour mandataire C.PIAULET

**EXCUSES ( 3 ) :** M. MONTASSIER, E. AUDEBERT, M.L. CHABOT

Secrétaire de séance C . PIAULET

**RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**

**OBJET : Achat en ligne de fournitures administratives – Redésignation des membres de la CAO du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, la commune de Châtelleraut et le CCAS de Châtelleraut**

*La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, la commune de Châtelleraut et le CCAS de Châtelleraut souhaitent acheter en ligne des fournitures administratives nécessaires au fonctionnement de leurs services.*

*C'est pourquoi la formation d'un groupement de commandes paraît être une réponse pertinente à l'association de ces trois personnes publiques.*

*La délibération n°8 du bureau du 21 novembre 2016 a acté la création d'une C.A.O pour le groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, la commune de Châtelleraut et le CCAS de Châtelleraut. En raison de l'extension de la CAPC, il est nécessaire de redésigner les membres de la CAO du groupement de commandes.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux groupements de commandes,

**VU** l'article L1414-3 du Code Général des collectivités territoriales, relatif aux groupements de commandes,

**VU** la délibération n° 8 du 21 novembre 2016, relative à la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, la commune de

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du conseil communautaire

du 6 février 2017

n°20

page 2/2

Châtelleraut et le CCAS de Châtelleraut,

**CONSIDERANT** l'extension de la CAPC qui rend nécessaire la recomposition de la commission d'appel d'offres (C.A.O) du groupement :

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de procéder à l'élection de deux représentants de la C.A.O. de la Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais, élus parmi ses membres ayant voix délibérative :  
titulaire Jean-Paul BARBOT  
suppléant Maryse LAVRARD

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 09/02/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER